



Partage entre demi freres et soeurs

Par **pampounet**, le **20/09/2013** à **17:56**

Heritage Partage entre demi freres et soeurs?

Bonjour,

mon père qui vient de décédé cette année est divorcé d'un premier mariage laissant une fille qui est ma demi-soeur et s'est remarié avec ma mère avec qui il a eu ma soeur et moi. (Sans faire de contrat de mariage en 1965).

La notaire nous dit que la demi-soeur à droit sur la totalité des biens mobiliers de mon père et de ma mère (qui n'est pas sa mère à elle).

Je ne trouve pas normal qu'elle est droit sur la totalité des biens de mes parents et non pas sur la motié de la totalité c'est à dire la part de mon père qui est son père aussi.

Merci de m'expliquer.

Cordialement

Par **youris**, le **20/09/2013** à **18:46**

bjr,

la fille issue du premier mariage de votre père, hérite de son père comme vous et votre soeur du second mariage.

mais elle n'hérite que de son père.

mais elle ne peut pas hériter de votre mère ni vous non plus, d'abord parce que votre mère n'est pas morte mais parce qu'elle n'est pas héritière de votre mère.

en l'absence de dispositions particulières prises par votre père, votre soeur issue du premier mariage a droit à la même part sur la succession de votre père.

cdt

Par **pampounet**, le **20/09/2013** à **18:53**

Merci youris,

mais ce n'est pas ce que m'a dit la notaire.

Elle m'a dit comme il n'y avait pas de contrat de mariage,

elle avait une part sur la totalité...
Dur dur à avaler..

Cordialement